Samedi, 22 Novembre 1879.

SOMMAIRE.

PRÉDICTIONS LIBÉRALES.
LEUR DÉFAITE.
ECHOS DU JOUR.
REVUE EUROPÉENNE : *A. Verneuil.*
CERCLE CATHOLIQUE DE QUÉBEC.
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.
COURRIER DE HULL.
LA SEMAINE FINANCIÈRE.
A TRAVERS OTTAWA.
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.
FEUILLETON.—LE GOUFFRE : *Raoul de Navery.*

PRÉDICTIONS LIBÉRALES.

La presse libérale a critiqué le tarif et dans son ensemble et dans ses détails. A l'entendre, cette législation n'avait rien de bon : son principe était essentiellement vieux et ne pouvait amener que la ruine de notre pays. Non-seulement la science du libre-échange dénonçait la politique ministérielle comme funeste aux intérêts du Canada, mais aussi comme déloyale à l'empire : et enfin, c'était folie, disait-on, de fermer aux canadiens l'accès d'un marché de 40,000,000 d'âmes, tel que celui de nos voisins. Après un essai de quelques mois seulement, le commerce a repris sa vigueur et l'on n'entend d'un bout du pays à l'autre que le bruit des nouvelles industries qui éclosent à la faveur d'un système sagement protecteur. On refuse sans doute d'ouvrir les yeux à la lumière qui brille aujourd'hui sur notre monde industriel ; on nie également que ce soit la politique nationale qui ait donné aux affaires une merveilleuse impulsion. Mais cet entêtement reste impuissant devant les faits qui sont là pour confondre les doctrinaires du libre-échange.

Nous allons reproduire ce que pense l'*Eagle* de Brooklyn, N. Y. de notre tarif ; ce journal, ne partage pas les opinions de la presse libérale :

" Avant l'adoption de la nouvelle politique fiscale, les importations des Etats-Unis au Canada augmentaient sans cesse et celles de la Grande-Bretagne diminuaient en conséquence. Nous étions en voie de monopoliser leur commerce. Mais le dernier tarif a offert des avantages particuliers aux capitalistes pour l'exploitation des industries manufacturières au Canada. Déjà, plusieurs fabriques ont été établies et leur nombre se multiplie. Plus nous retarderons à renouer le traité de réciprocité, plus la concurrence s'activera et se fortifiera.....

Il est donc vrai que le Canada était le déversoir des produits américains qui devaient finir par monopoliser notre marché, et il est donc faux que le tarif doive préjudicier à l'Angleterre avec laquelle notre commerce diminuait chaque année, au profit de la république, sous l'ancien ordre de choses.

Le revenu public allait aussi diminuer dans une mesure alarmante, selon les apôtres de l'école moderne. Relever les droits, c'était supprimer une grande partie de nos importations et tarir ainsi les sources de nos revenus. Ici encore, l'épreuve nous a donné raison, et le tableau suivant qui établit un parallèle entre les neuf premiers mois de 1878 et 1879, prouve à l'évidence que les calculs de la presse hostile sont faux.

DOUANES.

	1878	1879.
Janv. Fév. et Mars..... ...	$2,769,157 13	$4,171,989 47
Avril, Mai et Juin.....	3,022,583 61	2,317,671 38
Juillet, Août et Septembre ...	3,132,745 47	3,313,015 15
	$8,924,486 21	$9,802,676 00
Augmentation en 1879.....		878,189 79

ACCISE.

Janv. Fév. et Mars..... ..	$1,286,968 21	$2,390,034 92
Avril, Mai et Juin.....	1,017,772 14	523,522 74
Juillet, Août et Septembre ...	1,053,993 58	812,943 72
	$3,358,643 93	$3,725,501 38
Augmentation en 1879.....		367,857 45
Augmentation totale, douanes et accise,.....		$1,246,047 24

Un accroissement du revenu de plus d'un million durant une période de neuf mois ! N'est-ce pas décourageant pour les prophètes de malheur qui se réjouissaient à l'avance des terribles mécomptes de sir Leonard Tilley ? Aussi, ont ils soin de dissimuler leur embarras en instituant une comparaison pour les derniers six mois seulement, ce qui leur permet de tromper le public et de se donner des airs de triomphe. Tout le monde sait que nos négociants ont importé durant les mois de janvier, de février et de mars, d'énormes quantités de marchandises, en prévision du tarif, et pour rendre justice à la nouvelle législation douanière, il faut donc que les calculs embrassent ce trimestre. C'est la logique même de la statistique. Pourtant, le *Globe* et les journaux qui vivent de sa prose, gardent le silence sur les immenses opérations du début de l'année, afin de trouver prétexte à leurs vaines plaintes.

LEUR DÉFAITE.

Il est amusant de lire les feuilles libérales. Le *Globe*, par exemple, est superbe : ainsi, il dit sans sourciller que M. McMaster, adversaire de l'honorable M. Robertson et battu par 600 voix, était un candidat sérieux et formidable, et que M. Fisher qui combattait l'honorable M. Lynch, et qui fut également battu par plus de 300 voix, n'était pas un candidat ordinaire. Après avoir parlé durant la campagne électorale " des triomphes libéraux sur toute la ligne à Lévis," le *Globe* est un peu embarrassé pour annoncer l'écrasement complet de ses amis qui déplorent aujourd'hui une minorité de plus de 600 voix. Naturellement l'organe grit voit toute espèce de difficultés semées sur la voie ministérielle et il prédit que le cabinet ne pourra surmonter les embarras financiers que lui a légués M. Joly. Aussi compte-t-il sur un prochain appel au peuple pour reconquérir le pouvoir. Incapable d'avouer franchement une défaite, le *Globe* accuse l'honorable M. Langevin d'avoir conspiré à Québec contre les libéraux et précipité leur chute. Nous avons déjà relevé cette accusation que le public sait être fausse. Tout le temps que le ministre des travaux publics est resté à Québec, la maladie l'empêcha de s'occuper d'affaires, et il n'était même pas encore tout à-fait rétabli, lorsqu'il revint à Ottawa. Evidemment, la défaite a été cruelle.

ECHOS DU JOUR.

Sous ce titre : " Un nouveau converti," l'*Eclaireur* annonce que M. Arthur Buies est passé à la rédaction de l'*Evénement*.

Le 6 courant, la princesse Louise, accompagnée du Dr Andrew Clark, qui a fait la traversée avec elle, il y a un an, a visité l'hôpital de Londres.

M. le baron de Cambray et M. Von Chauvin, agents de la compagnie du câble français, sont ici dans le but de demander au gouvernement l'autorisation d'atterrir sur le territoire canadien.

Une nouvelle compagnie doit se fonder à Montréal sous le nom d'" association chimique " du Canada. Elle publie dans la *Gazette du Canada* de ce jour un avis de demande de lettres patentes.

La veille de l'élection de Lévis, l'*Eclaireur* disait :

Jusqu'à hier soir, nos amis étaient bien confiants dans le résultat.

Et après ? ?

Il y a des gens qui prennent des airs de contrition parfaite pour vous dire les choses les plus ordinaires. Témoin, le *Constitutionnel* qui déclare "en toute conscience" que M. Cauchon ne saurait échapper au blâme pour avoir fait ce que l'on sait.

Le *Chronicle* de Québec qui est fort mauvais prophète, n'avait pas manqué d'annoncer à l'avance le triomphe éclatant de l'adversaire de l'honorable M. Paquet. Au lendemain de l'élection, le confrère a dû être bien ahuri en relisant son ridicule article de la veille.

Il est entendu que les libéraux sont des modèles d'économie.

Le petit tableau suivant des dépenses de la province de Québec le démontre éloquemment :

En	1875.....	$2,313,863
	1876.....	2,229,578
	1877.....	2,405,363
	1878	2,700,000
	1879.....	2,828,444

La contestation de Russell sera plaidée devant le vice-chancelier Blake, le 4 décembre. Hier, M. A. F. McIntyre, avocat du défendeur, a donné avis à M. Baker que M. Morgan abandonnait ses prétentions et devait l'annoncer à l'ouverture de la cour ; mais que, dans le cas où il persisterait, sa demande serait contestée pour menées illégales et corruption.

Une lettre du bureau colonial, signée par le secrétaire M Hicks Beach, et publiée aujourd'hui dans la *Gazette du Canada*, approuve l'avis du gouvernement canadien au sujet du rang que doivent occuper plusieurs de nos hauts dignitaires. Ainsi, par exemple, à la suite du juge-en-chef de la cour suprême, viendraient les juges-en-chef de nos cours provinciales, puis les juges puisnés de la cour suprême et des autres tribunaux.

La défaite de M. Joly a opéré toute une révolution dans la *Concorde*. Autrefois colère et rageuse, cette feuille s'est bien vite humanisée et parle maintenant d'union et de paix. Embrassons nous, dit-elle onctueusement ; il faut à tout prix oublier nos vieilles haines : nous serions si forts à Ottawa si nous voulions nous unir.....

Est-il rien de plus touchant que cette prédication toute nationale de l'organe du désintéressement personnifié par M. Turcotte ?

Il est fort possible qu'une ligne mensuelle de vapeurs soit prochainement établie entre les provinces maritimes et Aspinwall. Elle ferait escale aux Antilles et opérerait jonction avec les vapeurs de Panama qui vont à la Colombie Britannique. Cela donnerait aux fabricants canadiens l'avantage d'expédier leurs produits à la Colombie et aux ports intermédiaires des Antilles, Saint-Thomas, la Jamaïque, Porto Rico, Haïti et Cuba. Grâce au nouveau tarif, ces exportations seraient avantageuses. Les auteurs de ce projet ont vu le ministre des finances qui a promis de lui donner son attention.

On commence déjà à se préoccuper de ce qui fera le sujet des grandes discussions, à la prochaine session du parlement fédéral. Il est certain que la production des documents de la sempiternelle affaire Letellier provoquera de nouveaux débats. La loi de faillite reviendra aussi sur le tapis en toute probabilité, et l'importante question du commerce de banque et de la circulation fiduciaire sera vraisemblablement agitée. Enfin, il est certain que le tarif auquel l'on fera subir, dit-on, de légers changements, ne manquera pas d'être ressassé par les libre-échangistes de la gauche. En somme, la session sera intéressante.

En passant à Toronto, mercredi dernier, sir Leonard Tilley a voulu visiter quelques manufactures de cette ville où il n'avait pu se rendre pendant sa récente tournée. De ces deux visites il résulte que Toronto compte, dans le moment, des fabriques florissantes des articles qui suivent : Instruments aratoires, ponts de fer, brosses, boulons et écrous, reliure, biscuits, chaussures, tables de billard, produits chimiques, corsets, pâtisseries, enveloppes, articles en feutre, meubles, papeterie de luxe, poterie, vernis, tricots, tuyaux de plomb, serrures, lithographies, huiles, peintures, porcelaine, boîtes de papier, scies, savons ordinaires et de luxe, coffres-forts, poêles, articles en paille, ferblanterie, malles, lainages et papiers à tapisser. En d'autres termes, les manufactures de presque tous genres, qui étaient fermées ou languissaient sous l'ancien tarif sont maintenant prospères.

Une méprise involontaire de Lady Dufferin est, en ce moment, le sujet de toutes les conversations, dans les cercles aristocratiques de Saint-Pétersbourg. Elle se rendit dernièrement au palais d'hiver pour être présentée à l'impératrice. On l'introduit et elle se trouve en présence d'une vieille dame qu'elle prend pour une maîtresse des cérémonies. La vieille dame lui fait froidement signe de s'asseoir sur une ottomane et lui demande :

—" Avez-vous vu ma fille dernièrement ?

—" Pardon, répond la femme de l'ambassadeur anglais, je crois, madame, que nous ne sommes pas de la même société et j'ignore réellement qui peut bien être votre fille.

—" Mais la duchesse d'Edimbourg," reprend l'impératrice de toutes les Russies, car c'était elle.

Tableau !

Le *Courrier du Canada* affirme que c'est M. Langelier qui a lui-même fait changer le tableau des comptes publics. Le département du trésor, suivant l'usage ordinaire, avait préparé les comptes publics et même il les avait donnés à l'imprimeur.

Tous ces comptes-là avaient été certifiés, et démontraient correctement la position financière de la province.

Un jour, M. Langelier se donna l'autorité de commander à l'auditeur de modifier, de changer l'état des comptes.

Il manipula lui-même les comptes, et ordonna qu'ils fussent imprimés tels que nous les possédons maintenant et tels qu'ils ont été soumis à la chambre.

L'auditeur qui ne pouvait ni compromettre sa réputation, ni tromper le public, ni encore moins approuver une telle transfiguration des comptes publics, n'a pas signé les deux premiers états.

Cependant, les comptes publics furent soumis ainsi, et le tour que M. Langelier jouait passa inaperçu, et le public et les chambres étaient odieusement trompés !

D'un autre côté, l'*Eclaireur* nie ce qu'avance le *Courrier* et prétend que tous les états fournis par M. Langelier ont été préparés par M. Drolet ou sous sa surveillance. Il y aura une enquête, ajoute l'organe de l'ex-trésorier.

REVUE EUROPEENNE.

(Pour le *Canada*.)

Humbert et la Marseillaise—Le Congrès ouvrier socialiste à Marseille—L'affaire d'Alais—Le monument du général Lamoricière—Discours de Mgr Freppel—L'Angleterre, la Turquie et la Russie—L'alliance Austro-allemande—M. de Bismark.

Dans notre dernière revue nous avons parlé des poursuites intentées contre Humbert et le journal la *Marseillaise*. On sait que les accusations portées ont été reconnues vraies et que de fortes amendes ont été infligées aux prévenus. Cette manière d'agir a soulevé contre le gouvernement une véritable tempête de récriminations de la part des radicaux. Le *Père* " *Duchesne*," la " *Marseillaise* " entre autres n'ont pas ménagé aux ministres leurs appréciations malveillantes. Ils ont prétendu que cet attentat à la liberté de la presse et de la parole était indigne de républicains, et que la condamnation n'était pas méritée puisque déjà et avant la *Marseillaise*, un grand journal de Paris, le *Figaro*, avait affiché dans sa salle des dépêches, la lettre de M. Rochefort qui a été cause des poursuites. " Ce sont des succès dont on meurt," dit le *Petit Parisien*, et suivant le *Rappel*, " le seul blessé sera celui qui se croit victorieux, le ministre. Il sera représenté comme ayant peur d'un journal et d'un mot." On voit que " les foudres de carton du ministère," c'est l'expression du *National*, n'ont pas effrayé ceux qu'elles ont frappés. L'heure des périls et l'heure des difficultés n'est pas encore passée. Enhardis par les succès de paroles des retours de Nouméa dont un, M. Ranc, trône à la *République Française*, journal de M. Gambetta, et l'autre Humbert a été élu conseiller municipal de la ville de Paris, les révolutionnaires continuent à profiter de l'espèce d'effarement qui domine les habitants de certains quartiers des grandes villes de France. La ville de Lyon vient d'élire conseiller, Louis Garel, un amnistié. Puteaux a élu pour maire M. Rocques, et l'arrondissement d'Orange (Vaucluse) se propose dit-on d'offrir la députation à Humbert en remplacement de son député M. Gent nommé gouverneur à la Martinique. Et tous ces gens publient des circulaires, exposant leurs doctrines, prêchant la révolte contre le gouvernement établi, et réclamant l'amnistie plénière.

La ville de Marseille surtout a été, durant la dernière quinzaine, le théâtre d'une démonstration qui à elle seule suffit à faire voir combien la France a besoin d'une main ferme et sûre pour la gouverner et le sort qui l'attend si elle est laissée plus longtemps aux mains radicales de MM. Ferry et Lepère. Des députations de diverses sociétés ouvrières du pays s'y sont réunies en une assemblée qu'elles ont décorée du beau nom de " Congrès ouvrier socialiste." L'espace nous manque pour faire connaître au long les insanités qui ont été débitées à ce congrès. Plusieurs femmes ont, à diverses reprises, été nommées présidentes des assemblées. Voici quelques-unes des questions qu'on y a traitées : Rapports des ouvriers avec les patrons, réorganisation des salaires, abolition du travail dans les prisons et suppression des couvents, instruction obligatoire, gratuite et laïque, affranchissement de la femme, suppression de la bourgeoisie, émancipation du prolétariat, et enfin organisation de chambres syndicales d'ouvriers pour résister à la tyrannie des patrons. Chaque délégué est venu à son tour pérorer, pendant de longues heures sans s'occuper des besoins et actuels de la classe ouvrière. Ils se sont livrés à des récriminations sur l'état présent des choses, sans proposer aucun remède. La parole de Proudhon y a été hautement prônée: " La propriété, c'est le vol. " Ils ne se sont pas prononcés non plus sur les questions du libre-échange ou de la protection. En somme, ç'a été une semaine de discussions oiseuses, et ces assemblées n'ont servi qu'à mettre au jour des doctrines qui sont de nature à jeter le trouble dans les têtes des ouvriers déjà passablement surexcitées.

Le gouvernement vient de subir, dans sa campagne contre le cléricalisme, un échec qui doit lui donner à réfléchir. Depuis la décision prise par le pouvoir civil de substituer aux écoles congréganistes des écoles laïques, les Frères des Ecoles chrétiennes à Alais (Gard), ont abandonné toutes les écoles du gouvernement, mais ont refusé de quitter un immeuble leur appartenant en propre, par suite d'un legs laissé par M. Taisson, ancien curé d'Alais. Le préfet a fait intervenir la force armée et les gendarmes ont chassé les Frères de leur propriété. Mais ces derniers ne se sont pas soumis sans rien dire. Ils ont assigné M. Dumarest, préfet du Gard, à comparaître devant le tribunal de la ville qui a condamné le représentant de M. Lepère à réintégrer les Frères dans leur domicile. Les citoyens d'Alais avaient pris fait et cause pour les Frères, et ces derniers, ainsi que leur avocat, Me. Bovet, ont été accompagnés par les vivats et les acclamations de la population heureuse de voir que justice avait été rendue. M. le préfet du Gard a déféré l'affaire au tribunal des conflits. Néanmoins le premier pas est fait, et les juges ont préféré être justes que de se voir décerner par M. Dumarest un certificat de républicanisme.

Le 29 octobre dernier a eu lieu, à Nantes, une cérémonie religieuse et patriotique à la fois, en l'honneur du brave et loyal général Lamoricière Un monument commémoratif a été érigé dans l'église de cette ville en souvenir du vaillant héros d'Afrique, du soldat héroïque de Medeah, d'Oran, de Constantine et de Castelfilardo. Tour à tour flatté, adulé, proscrit, vaincu, chansonné par ordre, le grand général avait toujours conservé, à toutes les époques de sa vie si mouvementée, cette réputation de loyauté et d'honorabilité que ses plus violents détracteurs n'ont jamais pu ternir. Aussi l'inauguration de ce monument a-t-il réuni à Nantes l'élite de la noblesse des environs et une foule immense désireuse de payer un tribut de respect à la mémoire de ce grand homme. On vante beaucoup le haut goût et le talent artistique qui ont présidé à l'exécution de ce monument dû au ciseau de M. Paul Dubois. L'oraison funèbre a été faite par Mgr Freppel, évêque d'Angers Ce vaillant champion des libertés catholiques qui a reçu l'héritage de Mgr Dupanloup, et qui est le chef véritable du catholicisme militant en France, a fait un grand et sublime discours que le ministère qui est très ombrageux à l'endroit des agissements des catholiques, n'a pas vu d'un bon œil. Il y a vu une attaque contre le gouvernement républicain dont devait se garer Mgr Freppel. Mais l'évêque d'Angers ne pouvait facilement passer sous silence et sans les apprécier les différentes formes de gouvernement qui se sont succédées durant la vie du héros du jour. Il a dû dire ce que le général Lamoricière a fait, pourquoi et comment il l'a fait, il lui a fallu exprimer son jugement sur ses contemporains ; cela explique comment la politique s'est trouvée indirectement mêlée à ce discours. On dit que le gouvernement se propose de poursuivre Mgr Freppel devant le conseil d'Etat.

***

Les dernières nouvelles nous annoncent qu'un autre incident menace de dégénérer un *casus belli*, entre la Russie et l'Angleterre. On affirme que le gouvernement anglais a donné ordre à son ambassadeur de soumettre au sultan un ultimatum demandant l'application sous un bref délai des réformes promises par la Turquie. L'Angleterre demande, en outre, l'établissement d'un corps de gendarmes sous les ordres de Baker-Pacha, et l'amnistie pour les personnages politiques en prison ou en exil. Le sultan ne semble pas préparé à mettre à exécution toutes ses belles promesses, et il est soutenu dans son opposition par son ennemie d'hier, son alliée d'aujourd'hui, la Russie qui semble vouloir à plaisir contrecarrer les desseins de l'Angleterre. Aussitôt que M. Layard sortit du palais du sultan, l'ambassadeur de Russie, eut avec ce dernier une entrevue qui dura plus de trois heures. Les journaux de Saint-Pétersbourg ont pris des allures excessivement guerrières, et le bruit ayant couru que l'Angleterre se préparait à envoyer une escadre en croisière aux Dardanelles, le *Journal de Saint Pétersbourg* fait un appel aux puissances signataires du traité de 1856 pour qu'elles s'opposent à ce qu'il appelle, cette tentative d'envahissement de la part des Anglais. Bref, il semble qu'il ne peut s'écouler un grand espace de temps avant qu'une guerre, entre la Russie et l'Angleterre, n'ait lieu. On mentionne même, à ce propos, la formation d'une nouvelle triple alliance, composée de la Russie, la France et l'Italie, en opposition à celle de l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre.

Le journal le *Nord*, de Bruxelles, dont les amours russes sont bien connus, dit, au cours d'un article sur les relations de la Russie avec l'Europe : " Si la Russie était l'agneau de la fable, elle aurait sujet de concevoir quelques inquiétudes, car on lui tient de divers côtés le langage bien connu qui sert de préface à l'immolation préméditée de l'infortuné quadrupède." On l'appelle " la puissance qui trouble la paix européenne." Heureusement, la nation russe n'a de commun avec l'agneau de Lafontaine que le procédé d'argumentation dont on use avec elle et *si l'on songeait à la mener jusqu'à un dénouement renouvelé de la fable, elle aurait d'énergiques moyens de s'y opposer.*

***

La presse étrangère continue toujours à s'occuper de l'alliance austro-allemande et de l'influence qu'elle peut avoir sur les destinées futures de l'Europe. Les arrangements ont été définitivement conclus et les deux empereurs y ont apposé leur signature. Le prince de Bismark a triomphé à cette occasion des scrupules de l'empereur Guillaume, qu'il aurait mis en demeure d'accepter sa résignation au cas où il ne voudrait pas sanctionner le travail du chancelier. Ce dernier poursuit toujours son œuvre de centralisation de toutes les forces vives du pays entre les mains du militarisme. Il doit faire sanctionner par le landstag prussien, l'acquisition des voies ferrées appartenant à diverses compagnies, par l'Etat. Il fera aussi voter par la même assemblée des crédits extraordinaires pour pouvoir augmenter l'effectif des divers corps d'armée. Quoique protestant toujours de ses bonnes intentions vis-à-vis tous les pays de l'Europe, l'astucieux chancelier met en action la devise : *Si vis, pacem para bellum.*

A. VERNEUIL.

20 Nov. 1879.

—De la mi-septembre à la mi-octobre, on estime qu'au-délà de soixante-deux mille anguilles ont été prises, dans le fleuve, entre la Baie-Saint-Paul et les limites de Saint-Tite, environ huit lieues. Dix-sept ou dix-huit mille anguilles ont été pêchées à la Baie-Saint-Paul, durant le mois dernier seulement, par divers particuliers.

CERCLE CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

MANDEMANT DE S. G. MGR. E. A. TASCHEREAU, archevêque de Québec, désignant l'église où les membres pourront gagner les Indulgences accordées par S. S. Léon XIII, en vertu des Lettres Apostoliques du 6 décembre 1878.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc.

A nos très-chers fils les membres du Cercle Catholique de Québec, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Attendu que par un bref en date du 6 décembre 1878, N. T. S. P. le pape Léon XIII a daigné accorder une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire à tous les membres présents et futurs du Cercle catholique de Québec, pourvu que vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communié, ils visitent chaque année une église déterminée par l'Ordinaire de Québec, le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge-Marie, des Saints Apôtres Pierre et Paul, depuis les premières vêpres, ainsi que le jour où ils feront l'anniversaire solennel de leurs confrères défunts, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, et y prient avec ferveur pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre mère la Sainte-Eglise.

Nous, soussigné, Archevêque de Québec, en vertu du bref apostolique susdit, déclarons que l'église à visiter pour gagner les indulgences susdites, sera, jusqu'à nouvel ordre, l'église paroissiale de chacun des associés du dit Cercle Catholique de Québec, et l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec pour les membres qui appartiennent à la desserte de la dite église.

Donné à Québec, sous notre seing le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Sous-secrétaire, le dix neuf d'août mil huit cent soixante-dix-neuf.

† E. A. ARCH. de Québec.
Par Monseigneur,
C. A. MAROIS, ptre,
Sous-Secrétaire.

La communion annuelle pour les membres défunts se fera jeudi prochain, le 27 du courant à 7 heures, à l'église Saint-Roch. MM. les membres voudront bien se rappeler que le jour de la fête de l'Immaculée Conception il y aura pareillement indulgence plénière, aux conditions prescrites par le bref apostolique de S. S. Léon XIII.

VISON.

Le vison redevient à la mode.

Le vison réellement beau fait le plus beau manchon que l'on puisse voir, et la durée en est sans pareille.

J'ai eu les meilleures occasions de me procurer des peaux de vison de première qualité et je les manufacture, dans le dernier goût, à des prix qui auraient semblé ridicules il y a deux ans.

Je puis fournir un bon manchon pour $7.

R. J. DEVLIN

"Le Bien Public"

Poêle double, le meilleur qui existe.

30 pouces.....$10
36 " 12

SEULEMENT

CHEZ M. ESMONDE

RUE SPARKS.

N. B.—Ces poêles ne peuvent être achetés aux prix ci-dessus qu'en produisant cette annonce.

PELLETERIES!

Grand assortiment

DE PELLETERIES

de toute espèce et à

Tres-bas prix

CHEZ

H. L. COTE,

128 Rue RIDEAU 128

Près de la rue NICHOLAS.

Pelleteries teintes, réparées et faites à ordre sous le plus court délai.

Ottawa, 19 novembre 1879.—22 j. 1an

SERVICES A THÉ

EN

Porcelaine,

44 MORCEAUX,

$3.50.

C. S. SHAW ET Cie

63 rue Sparks.

ROBES ! ROBES ! !

ROBES pour l'automne.
ROBES pour la maison et le dehors.
ROBES pour la ville et la campagne.
ROBES pour le voyage et la promenade.
ROBES pour les réceptions et soirées.

ROBES

Pour toutes les circonstances, chez Stitt et Cie.

Tissus de fabrique domestique.....	22c pour robes.
Serge étamine.....35 et	37c pour robes.
Tissu commun	28c pour robes.
Serge de Cornouailles.....	33c pour robes.
Tissus de Roubaix, de fabrique domestique.....	55c pour robes.
Serge de Cachemire.....	42c pour robes.

ROBES DE STITT ET CIE.

NOUVEAUX POMPADOURS.

Cet article est décidément une nouveauté et fait décidément une très-belle robe quand on l'emploie avec le cachemire ou la serge.

NOUVEAUX VELOURS POMPADOURS, NOUVELLES SOIES POMPADOURS, NOUVEAUX CACHEMIRES POMPADOURS. } Chez Stitt&Cie.

CONFORT ET ÉLÉGANCE DES ROBES.

En donnant leurs ordres chez Stitt et Cie., les dames sont sûres d'avoir des robes bien taillées et leur faisant à la perfection.

VELOUTINES.

Les Veloutines à brocart et Corduroy sont la nouveauté de la saison.
Pour la velontine, allez chez Stitt et Cie.

Spécialités chez Stitt et Cie.

Bonneterie en Cachemires Français et Saxons.
Bonneterie en Soie.

Spécialités chez Stitt et Cie.

Cravates et foulards pour dames.
Gants de chevreau pour dames, de 1 à 6 boutons.
Rubans de fantaisie, brocardés et unis.
Cols et manchettes en toile, pour dames.

Spécialités chez Stitt et Cie.

Fascinateur en laine, de toutes couleurs.
Nuages en laine, de toutes couleurs.
Pèlerines en laine, de toutes couleurs.

MODES.

Les dernières nouveautés se trouvent chez STITT ET CIE.

MANTEAUX.

Manteaux de Paris, Berlin et Londres, du plus beau fini et du meilleur goût, chez Stitt et Cie.

Mesdames venez chez.

STITT ET Cie.

53 et 55 Rue Spaaks,

Le grand

ETABLISSEMENT

DE LA VILLE, POUR

MARCHANDISES

DE MODES,

Vêtements d'hommes

etc., etc.

EST CELUI DE

G. C. EGAN,

537 & 539

RUE SUSSEX.

Les gens de la campagne trouveront leur avantage à venir examiner notre STOCK.

537 & 539 RUE SUSSEX,

OTTAWA.

Ottawa, 10 novembre 1879.

"HOME, SWEET HOME."

Ayant à cœur les intérêts du public, j'ai acheté, cet automne, un bel assortiment de meubles que j'ai eu à bon marché et que je puis livrer à des prix jusqu'à présent inconnus.

A mon grand magasin de meubles, 94 rue Rideau, on peut se procurer toutes sortes de meubles pour une bagatelle.

Marale :—Venez inspecter mon Stock.

J. ERRATT